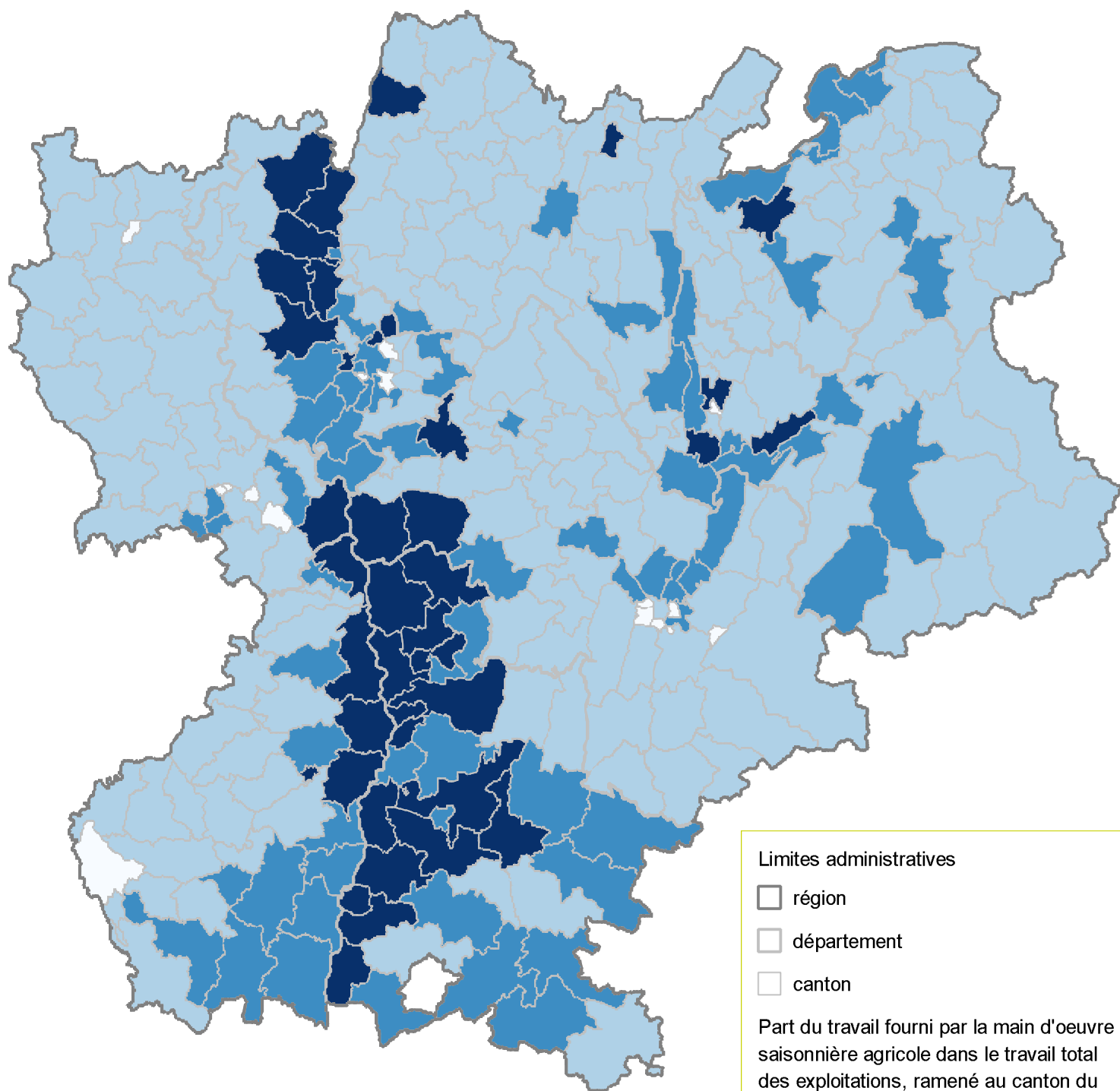


PART DE LA MAIN D'OEUVRE SAISONNIERE

Région Rhône-Alpes



En moyenne dans un canton, 10% du travail est fourni par de la main d'oeuvre agricole saisonnière



PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

DRAAF Rhône-Alpes - SERSIP
Pôle pour la valorisation des données

Date de création : janvier 2012

Sources: Agreste - recensement agricole 2010
©IGN - BDCarto® 2011

Limites administratives

- région
- département
- canton

Part du travail fourni par la main d'oeuvre saisonnière agricole dans le travail total des exploitations, ramené au canton du siège des exploitations

- moins de 1%
- de 1 à 10%
- de 10 à 20%
- plus de 20%

0 25 50 ki

